

## **Gestion de l'espace rural, des milieux naturels et paysagers de Wallonie : des conflits d'usage à la convergence d'intérêts ?**

**Nathalie FEREMANS et Marie-Françoise GODART**

Université Libre de Bruxelles,  
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du territoire,  
CP 130/02, av. Roosevelt 50  
1050 Bruxelles, Belgium.

### **Introduction**

L'espace rural, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, c'est la " campagne ", par opposition à la ville... On y trouve l'espace agricole, les exploitations, les champs, les animaux, l'espace forestier, les bois, les chemins, les routes, les villages, et puis toutes les limites entre ces éléments – les bords de chemins et de routes, les lisières, les zones humides, les zones de friche... C'est un espace où des hommes vivent, travaillent, se promènent. C'est aussi un espace où la nature et d'agréables paysages trouvent une place.

L'espace rural, ses paysages, sa structure, les activités qui y sont menées, la nature qui y est encore présente, tout est l'héritage d'une longue évolution naturelle et de l'histoire humaine dont nous sommes dépositaires et acteurs à la fois : elles sont encore en cours et créent les espaces, les paysages, la nature de demain.

La responsabilité des " acteurs " de l'espace rural, des hommes qui y vivent, y travaillent, y voyagent, est donc lourde. Leurs actes témoignent du respect à la beauté, à la complexité de ce dont ils sont dépositaires, de leur volonté de vivre et de façonner l'espace selon leurs besoins et ceux de leurs contemporains et de la manière dont ils préparent les espaces de demain.

Ces acteurs ont chacun une approche personnelle de leur responsabilité et de leur gestion de l'espace qui n'est pas nécessairement identique à celle de leur voisin. Chacun poursuit un objectif différent, issu de la longue histoire de l'espace rural, mais coexistant depuis toujours avec d'autres objectifs. Aujourd'hui encore, des acteurs différents poursuivent des objectifs différents, parfois difficilement compatibles.

Dans le cas particulier de la Wallonie, notre propos sera, dans un premier temps, de montrer que des objectifs différents, et donc des conflits d'usages, existent depuis fort longtemps, même si leur nature varie au cours des époques. Nous chercherons ensuite parmi certaines des gestions d'aujourd'hui (agriculture, sylviculture, chasse, conservation de la nature) quels sont les problèmes de coexistence mais surtout les intérêts communs qu'il serait envisageable de développer.

### **1. Multifonctionnalité et conflits d'usage : des notions qui ne datent pas d'hier**

A la fin de la dernière glaciation, la végétation devenait de plus en plus forestière à mesure que le climat se réchauffait. Dès ce moment, les hommes ont probablement eu un impact sur leur milieu. Depuis le néolithique, la présence humaine a progressivement modifié, façonné et entretenu l'espace.

L'histoire de l'agriculture a été rythmée par des bouleversements techniques entraînant de profonds remaniements socio-culturels et bien sûr paysagers. La révolution agricole du néolithique, avec l'arrivée de l'agriculture sur abattis-brûlis et celle de l'Antiquité avec l'utilisation de l'araire en constituent les premières étapes.

La révolution agricole du Moyen-Age, grâce à l'apparition de la charrue et de moyens de transports plus efficaces, permet le développement de la stabulation des animaux en hiver et de l'utilisation du fumier. Le système agricole s'améliore sur base d'une association entre culture et élevage. De cette époque datent les prés de fauche.

La première révolution agricole des temps modernes, au XVIe siècle, constitue une modification importante du système agricole. La jachère, utilisée jusque là dans le but de nettoyer les terres et de reconstituer leur fertilité, est remplacée par une culture fourragère : une culture sarclée (navet, ...) ou une prairie de graminées ou de légumineuses. Les prairies artificielles apparaissent donc à cette époque. Ce changement permet d'associer les avantages de la jachère à une amélioration de la production agricole, à la fois directe (production de viande) et indirecte (production végétale alimentaire améliorée grâce à l'utilisation plus importante de fumier).

La seconde révolution agricole des temps modernes, au XXe siècle poursuit la mécanisation entamée au XIXe siècle et apporte motorisation et chimisation de l'agriculture. Ces changements vont engendrer à la fois une augmentation de la productivité du travail (chaque homme peut exploiter une surface plus importante) et des rendements à l'hectare, et induire une augmentation très importante des rendements globaux.

La production agricole, l'élevage, la production forestière étaient à l'origine extrêmement imbriqués dans l'espace. De multiples usages ont probablement toujours été dévolus à la forêt. Dès l'Antiquité, elle est traitée en taillis pour la production de bois de chauffage, y compris pour le charbon de bois. Au Moyen-Age, elle est le lieu de nombreux droits d'usages : bois de chauffage, bois d'œuvre, usage aux balais, cueillette, fauchage, extraction de sable, d'argile, de pierres, pâturage du bétail (porc, bœufs...), etc. La forêt moyenâgeuse est donc très polymorphe, composée de futaies, buissons, prairies, clairières, mares, marais, landes, fanges, etc. Son caractère "sauvage" est très relatif : elle est extrêmement parcourue et exploitée.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, la forêt est le lieu de production de bois pour les forges et les hauts-fourneaux. Depuis la fin du XIXe siècle, quand les débouchés en charbon de bois ont diminué, les forestiers cherchent d'autres productions (bois de mine, bois de sciage...). La futaie, feuillue et résineuse, remplace alors progressivement le régime de taillis.

La forêt, utilisée de tous temps à de multiples usages, qui ont eux-mêmes beaucoup évolué, est en perpétuelle mutation. Son évolution n'est pas linéaire dans le temps : boisements et déboisements se succèdent en fonction des pressions démographiques, industrielles, techniques, etc. Par ailleurs, les multiples usages qu'elle offre ont depuis toujours entraîné des conflits d'intérêt.

Les conflits d'usage ne datent donc pas d'hier : les variations dans la densité de population, la concurrence pour les ressources, pour l'espace, ont existé à différentes époques, à différents seuils du développement agricole. Depuis longtemps, l'intérêt des uns et des autres pouvait être en contradiction : produire du bois n'est pas compatible avec l'agriculture, ou même avec le pâturage des animaux en forêt. La chasse poursuit principalement le but de maintenir des densités de gibier aussi élevées que possible, ce qui n'est pas favorable à la production de bois – etc., les exemples ne manquent pas.

Toutefois, l'accélération qu'a connue l'histoire agricole au cours du XXe siècle a plus profondément et plus rapidement modifié nos espaces ruraux, et agricoles en particulier, qu'aucun autre changement au cours de l'histoire. En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale, la motorisation associée à la grande mécanisation de l'agriculture se déploie. Elle permet, avec l'intensification de l'utilisation d'engrais chimiques et à la sélection de variétés plus productives, d'augmenter notablement la superficie de travail par travailleur et les rendements obtenus par hectare. Les gains de productivité résultant de cette immense mutation sont sans commune mesure avec ceux des révolutions agricoles précédentes.

Cette évolution, poussée par la politique européenne de l'agriculture (PAC), a conduit à réduire la population agricole à moins de 5% de la population active totale et a été extrêmement rapide (quelques dizaines d'années). Elle n'a permis qu'à une infime minorité des exploitations de réussir toutes les étapes de ce développement.

L'expansion des transports et des échanges a aussi conduit à l'abandon de la polyproduction : les agriculteurs se sont spécialisés dans quelques productions destinées à la vente, le type de production étant fonction des conditions physiques de la région et de ses conditions économiques. La production est donc répartie en sous-systèmes régionaux spécialisés, et liés à des industries amont (industries extractives et chimiques) et aval (industries de stock et de transformation).

La création de la CEE et l'élaboration de la Politique Agricole Commune (PAC) ont eu un impact fondamental sur l'évolution de l'agriculture depuis 1960. Parmi les objectifs formulés dès la conférence de Stresa (1958) on trouve en effet l'accroissement de la productivité agricole, afin notamment de garantir la sécurité d'approvisionnement pour la population européenne et d'offrir aux consommateurs des produits à des prix raisonnables. En 1968, un plan sur 10 ans mentionne explicitement, pour atteindre ces objectifs, les moyens suivants : diminution de la surface agricole utile, diminution du nombre d'exploitations, diminution du nombre d'agriculteurs, augmentation de la gestion de l'agriculture par des entreprises agricoles.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif louable de l'autosuffisance alimentaire ont été si importants que la course à la productivité a été engagée très rapidement, très efficacement et que le processus, une fois lancé, semble difficile à remettre en question.

Comme nous l'avons vu, les conséquences de cette politique ont été fondamentales pour l'agriculture : diminution du nombre d'agriculteurs, augmentation spectaculaire des rendements, de la taille des exploitations, changement fondamental des techniques utilisées. Mais elles ont aussi été incontournables pour l'environnement du fait de l'utilisation massive d'intrants, fertilisants et pesticides, aliments pour bétail, antibiotiques, ... Enfin, la conservation de la nature et des paysages a également été concernée au premier chef : augmentation de la taille des parcelles, diminution drastique du nombre et de l'importance des haies, abandon de certaines terres agricoles marginales, boisement de ces terres abandonnées, avec toutes les conséquences que l'on sait sur la disparition des espèces, de milieux, sur l'érosion, la pollution, etc.

Il faut reconnaître que les quelques décennies de révolution agricole ont conduit l'économie agricole des pays développés à une accumulation de capital, à une répartition des moyens de production, des activités de culture et d'élevage, et à une répartition des hommes très efficaces. Mais ce mode de développement présente aussi d'énormes inconvénients : très grandes inégalités de revenu du travail entre exploitations et entre régions ; élimination par l'appauvrissement de la majorité des exploitations ; pollutions ; déséquilibre de l'offre et de la demande, et vastes fluctuations des prix des produits agricoles. C'est pourquoi, après avoir appliqué des politiques visant à encourager le développement de la deuxième révolution agricole, la plupart des pays développés en sont aussi venus à pratiquer des politiques destinées à corriger certains de ces inconvénients (MAZOYER ET ROUDART, 1997).

Les premières réformes de la politique agricole commune ont eu lieu au cours de années 80, mais elles n'ont pas suffi à la réorienter, et une réforme fondamentale a été réalisée en 1992. Cette dernière initie une évolution nouvelle, dissociant l'aide accordée aux agriculteurs de la quantité produite, et posant les bases de la promotion d'une agriculture plus extensive. Elle a été confirmée dans une réforme de 2003, qui approfondit le changement en conditionnant l'octroi d'une subvention unique, remplaçant les aides à la production, au respect des règles de bonnes pratiques agricoles.

Après une longue évolution de l'agriculture, de plus en plus rapide, vers une intensification de plus en plus importante, nous assistons donc, depuis une dizaine d'années, à une modification progressive des politiques et des mentalités. Une volonté de valoriser l'entreprise familiale, les produits du terroir, la ruralité, de rétablir le dialogue entre agriculteurs et société, de renforcer la complémentarité entre l'activité agricole et la gestion de l'espace et de la nature est perceptible et se confirme dans les positions qui ont été prises par l'Europe depuis 1992. Ces tendances devront

cependant être confirmées par des orientations politiques de plus en plus fermes tant au niveau européen que régional et devraient être soutenues par une évolution des politiques mondiales.

En parallèle des progrès techniques considérables de l'agriculture, le XXe siècle voit aussi évoluer les techniques sylvicoles. Sur moins d'un siècle, la gestion de la forêt privée s'est notablement différenciée de celle de la forêt soumise. La part la plus importante qu'elle donne aux plantations résineuses, surtout à l'épicéa traité à courte révolution, s'inscrit logiquement dans le souci de la rentabilité financière. La forêt varie beaucoup en fonction du contexte naturel mais aussi de l'intervention du propriétaire.

Quant aux droits d'usage, s'il n'est plus possible que de nouveaux soient concédés, ils n'ont pas été entièrement supprimés. Mais toutes les forêts peuvent en être affranchies sur base d'une indemnité " juste et préalable ".

Les droits d'usage en bois doivent faire l'objet d'une délivrance préalable, et l'exploitation de coupes usagères est réalisée par adjudication publique. Les chèvres et moutons sont toujours interdits en forêt, et les droits de pâturage, glandée et panage sont soumis à une ouverture et une fermeture chaque année.

Tous ces changements dans les techniques agricoles, dans la place que prennent l'agriculture et la sylviculture dans l'espace et dans la vie des citoyens, ont induit de profonds changements dans leur image au sein de la société et dans les rapports entre les différents acteurs de l'espace rural. Si de nombreux usages et usagers ont toujours dû se partager l'espace rural, l'évolution historique au cours des âges et en particulier celle du dernier siècle écoulé les a modifiés, et les acteurs ont à réinventer leurs rôles et leurs relations au fur et à mesure des évolutions. Nous allons tenter de montrer dans les pages qui suivent que l'évolution en cours aujourd'hui pourrait dépasser les rivalités anciennes et déboucher sur une plus grande collaboration entre acteurs.

## **2. Gestion de l'espace rural aujourd'hui : une nécessaire collaboration entre acteurs ?**

A travers une double enquête, nous avons cherché à comprendre qui sont les acteurs impliqués dans la gestion des milieux ruraux, naturels et paysagers, pourquoi et comment, quelles sont leurs difficultés de cohabitation et les possibilités de collaboration. Parmi les très nombreux acteurs impliqués, nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux agriculteurs, forestiers, chasseurs et conservateurs de la nature. Une première enquête qualitative a été réalisée auprès d'une palette assez large d'acteurs (choisis dans le monde scientifique, l'administration, le monde associatif et politique, les gestionnaires de terrain, les acteurs de terrain...), tandis que la seconde, plus quantitative, s'est focalisée sur les forestiers privés.

### **L'agriculture**

Du fait de l'intensification de l'agriculture, les techniques agricoles posent des problèmes criants à la conservation de la nature et des paysages. La fertilisation modifie la flore et la faune en présence, efface les caractéristiques des associations végétales et s'accompagne d'une diminution importante de la diversité en insectes. La protection des cultures induit bien entendu de grandes perturbations dans la faune entomologique et dans la flore sauvage ainsi que dans toute la chaîne alimentaire qui leur est associée. De même, le labour perturbe la faune du sol et la récolte pose des problèmes aux insectes, aux oiseaux qui nichent au sol etc. Enfin, l'augmentation de la taille des parcelles a induit la diminution du nombre de haies et de refuges d'une façon générale. Toutefois, une agriculture très extensive peut être favorable à la biodiversité par le fait qu'elle permet le maintien d'espaces ouverts.

En effet, la biodiversité de nos régions, telle qu'elle serait probablement en l'absence d'intervention humaine, comporte une grande diversité d'espèces inféodées à des milieux variés : milieux fermés (forestiers), ouverts ou de transition (écotones). D'une manière spontanée, la végétation de nos régions évolue souvent vers des associations de plus en plus fermées (de la clairière vers la forêt). Ces milieux tendant à se refermer seraient, en conditions naturelles, régulièrement ou sporadiquement rouverts par des animaux (castor, grands herbivores, ...) ou par des catastrophes naturelles telles que les inondations, la foudre, le feu, etc.

En l'absence d'influence humaine, la végétation de l'Europe de l'Ouest serait aujourd'hui le plus souvent (sur les plateaux) une forêt fermée avec des ouvertures localisées (clairières, mares, ...). La végétation ouverte serait principalement présente dans les plaines inondables, sur des sols calcaires, pauvres ou sableux. On y trouverait un mélange de marais, prés, prairies et pelouses sèches, broussailles et quelques bois ou forêts. Les concentrations de grands herbivores y étaient probablement particulièrement importantes (SVENNING, 2002).

Depuis l'arrivée de l'homme dans nos régions avec le développement de l'agriculture et de la domestication, les espèces à l'origine des variétés domestiques ont été pourchassées parce qu'elles constituaient un réservoir de virus et maladies et un compétiteur pour la variété domestiquée pour le biotope et l'alimentation. Les agriculteurs ont aussi sélectionné (et donc réduit en nombre et variété) les milieux qui leur convenaient pour maximiser leur production.

Les espèces de la faune et de la flore sauvages ne se sont maintenues que dans les rares cas où les espaces cultivés offraient des conditions de vie similaires à celles qui existaient naturellement. En l'absence des perturbations présentes naturellement (et qui ont été supprimées par l'intensification progressive de l'impact de l'homme dans les paysages), l'agriculture devient, paradoxalement, un agent de maintien d'espaces ouverts et donc des espèces encore présentes actuellement dans ces espaces.

Il est donc possible de trouver des objectifs convergents à l'agriculture et la conservation de la nature, et des collaborations sont envisageables.

Il est toutefois nécessaire, pour que la conservation de la nature trouve un intérêt dans cette collaboration, que l'agriculture soit extrêmement extensive, et qu'elle s'éloigne donc de ses objectifs de rentabilité. Ceci n'est envisageable pour l'agriculteur, qui vit (souvent mal) des revenus de son travail, que si le manque à gagner en production est compensé par des aides publiques, allouées par la société pour le travail d'intérêt général rempli par l'agriculteur quand il travaille de manière favorable à la nature.

C'est le cas des aides agri-environnementales, octroyées dans le cadre de la PAC depuis 1992, permettant d'entretenir ou de recréer des milieux favorables à la nature (et aux paysages) : haies, mares et zones humides, bandes herbeuses, gestion extensive des bords de champs, vergers, prairies permanentes, fauches tardives, agriculture biologique ou intégrée, etc.

Différents cas sont possibles. L'objectif principal peut rester la production, mais elle est réalisée de manière plus extensive, compatible avec la présence d'une nature " ordinaire ". L'objectif principal peut aussi être la conservation de la nature (dans le cas de gestion de réserves naturelles), et la production doit se plier à des exigences assez sévères afin de préserver des milieux d'exception. Dans ce dernier cas, l'agriculteur y trouve son intérêt, par exemple, si les terres sont mises gratuitement à sa disposition par l'association de conservation de la nature propriétaire de la réserve.

## **La chasse en plaine**

La cynégétique a commencé à s'intéresser aux paysages et aux habitats dans les années 1970. Jusqu'à cette date, l'agriculture permettait la coexistence de la production et d'habitats variés, et les interventions n'étaient pas ressenties comme nécessaires pour la petite faune chassable. Les impacts de la politique agricole commune (PAC) ont conduit à une profonde mutation des

pratiques agricoles (intensification...) et à la nécessité pour les chasseurs d'intervenir sur le territoire pour favoriser le maintien des habitats.

Afin de maintenir ou restaurer la présence de la faune sauvage en plaine, et donc les potentialités d'accueil de l'espace rural, les chasseurs souhaitent intervenir sur la structure de l'espace rural, modifier les espaces pour les diversifier (apporter des haies, des tournières, des bandes enherbées pour créer de nouveaux habitats, améliorer les ressources alimentaires, permettre une meilleure circulation dans le territoire, ...). Ils souhaitent donc participer à l'intervention des agriculteurs dans leur gestion de l'espace rural, en compensant financièrement les éventuels manques à gagner. L'intervention dépendra des moyens financiers dont dispose le chasseur ainsi que des subventions publiques.

Les objectifs des chasseurs rejoignent donc en certains aspects ceux des conservateurs de la nature. Certaines mesures agri-environnementales conviennent particulièrement au développement de la petite faune chassable, comme les mares et points d'eau, la couverture des interlignes en sous-semis de maïs, la couverture du sol avant une culture de printemps. D'autres doivent être quelque peu adaptées.

C'est le cas de la jachère faune qui est la transformation d'une pratique encouragée par la PAC de manière à ce qu'elle soit particulièrement favorable à la nidification et l'alimentation de la petite faune sauvage. Il s'agit d'un contrat passé entre l'agriculteur et un chasseur, ou une association de chasseurs ou de conservation de la nature, qui compense financièrement le manque à gagner de l'agriculteur, et qui est entériné par l'administration de l'agriculture.

Dans d'autres cas (nourrissage, lâchers, ...) les intérêts des chasseurs et des conservateurs de la nature ne sont plus convergents, mais cela n'empêche pas d'élaborer des collaborations dans les cas où elles sont envisageables. Ces collaborations ont d'ailleurs pour corollaire de permettre aux acteurs d'un même territoire de se rencontrer et de dépasser les a priori qu'ils ont les uns vis-à-vis des autres.

## **La sylviculture**

Par rapport aux espaces agricoles, la forêt a été relativement préservée de l'intensification du dernier siècle. Cependant, on est loin de pouvoir dire que nos forêts sont sauvages. Elles sont, depuis des temps immémoriaux, parcourues par le bétail (porcs, bœufs, chevaux,...), exploitées pour le bois, l'usage aux balais, le fauchage pour le fourrage... La forêt moyenâgeuse n'était pas entièrement dissociée de l'espace cultivé. Il s'agissait plutôt d'une ère de cohabitation intime entre la vie rurale et la forêt. Elle n'était dense et impénétrable – telle qu'on se l'imagine aujourd'hui – qu'à certains endroits. Généralement trouée de clairières cultivées, clairsemée et pénétrable du fait du panage et du pâturage des troupeaux dans les sous-bois, c'était presque partout une forêt très fréquentée. On y circulait pour y prélever du bois, on y voyageait, on y trouvait des proscrits, des hors-la-loi, ... Elle était également le lieu de la chasse, de la pêche, de la cueillette (baies, champignons, fruits), etc.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, l'importance de la production de charbon de bois, et donc des taillis, devient prépondérante en forêt. Avec le charbon de bois, la portée économique et même industrielle de la forêt prend son envol. Aux XIXe et XXe siècles, du fait de la concurrence de la houille, la production économique de la forêt sera progressivement réorientée vers la futaie, et notamment la futaie de résineux.

L'objectif du forestier est donc à certains points de vue proche de celui de l'agriculteur, puisqu'il cherche à produire un matériau vivant en modifiant (dans une moindre mesure) son contexte écologique. L'objectif de production du forestier est décliné de manière différente selon qu'il est chargé des intérêts publics ou qu'il est responsable de sa propre forêt.

En effet, la forêt wallonne est environ pour moitié publique et pour l'autre moitié privée. La forêt publique, c'est-à-dire principalement les bois et forêts qui font partie du domaine de l'Etat et les

bois et forêts des communes et des établissements publics (CPAS, ...) est régie par le code forestier et certaines circulaires.

La moitié privée de la forêt wallonne se trouve entre les mains d'un très grand nombre de propriétaires, petits propriétaires ruraux ou propriétaires moyens (entre 2 et 50 ha) à gros propriétaires (quelques dizaines à quelques milliers d'hectares).

La forêt publique doit rencontrer les objectifs de production souhaités par le propriétaire, qui a parfois des attentes importantes, notamment dans les communes forestières de la Wallonie, mais doit aussi remplir des objectifs d'intérêt général (sociaux, environnementaux, écologiques, etc.). Cependant, si cet idéal " multifonctionnel " est admis et relativement défendu par l'administration centrale, la manière dont il est appliqué par les ingénieurs et agents de terrain et mal connue et probablement très hétérogène, fonction de la sensibilité de chacun. En effet, la longue tradition d'amélioration de la production comme unique objectif de la sylviculture est remise en question, et les idées évoluent progressivement. Les objectifs multifonctionnels de la forêt s'effacent trop souvent devant la nécessité de produire du bois pour renforcer un budget communal.

La plupart des pratiques sylvicoles constituent des perturbations parfois sévères de l'écosystème forestier. La sylviculture aura donc nécessairement des conséquences tant sur la biodiversité que sur le fonctionnement de l'écosystème.

Toutes les espèces ne souffrent pas de la même façon de la gestion pour la production. La survie de certaines espèces (champignons, lichens, insectes, ...) est subordonnée à la présence d'arbres plus âgés et/ou à la présence d'importants volumes de bois mort. Pour de telles espèces, il est très important d'identifier et de préserver des zones de forêt avec une bonne continuité au cours du temps.

Par ailleurs, comme dans le cas de l'agriculture, certaines espèces forestières, originellement liées aux jeunes stades des successions végétales, ont longtemps profité des habitats résultant des pratiques sylvicoles et sylvo-pastorales telles que le taillis, le taillis-sous-futaie, les arbres têtards et le pâturage en forêt.

Le maintien de ces pratiques dans les réserves naturelles dirigées participe à la conservation de ces espèces menacées. Mais bien que les réserves soient essentielles pour la biodiversité, elles ne suffisent pas. Les objectifs de conservation ne pourront être atteints que si des pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité sont également adoptées dans les forêts de production.

Certains producteurs, même privés, défendent des techniques sylvicoles proches de la nature (type Pro Silva) qui sont à la fois favorables à la conservation de la nature et rentables d'un point de vue économique. Ces techniques sont basées sur la continuité du couvert forestier et le respect des processus de croissance et de renouvellement de la forêt. L'ambition est de minimiser les risques écologiques et économiques de la sylviculture en évitant les apports d'énergie et de matière, et en s'appuyant largement sur les processus naturels et donc, d'un point de vue économique, en limitant au maximum les investissements. L'application des principes globaux de conservation des forêts d'une sylviculture proche de la nature serait possible dans presque toutes les situations ainsi que dans tous les stades de développement des diverses forêts à buts économiques.

Il est donc à la fois souhaitable en réponse à une demande de la société, réalisable au point de vue technique (et même économiquement rentable selon certains) de tenter de concilier les objectifs de production et de conservation de la nature en forêt.

S'opposent à cette nécessaire collaboration le poids des habitudes de chacun, la difficulté de communiquer entre acteurs d'intérêts différents. Et puis le principe généreux de la recherche d'un " équilibre harmonieux " entre les préoccupations économiques, écologiques et sociales est-il probablement difficile à atteindre sans remises en questions déstabilisantes (BLANDIN, 1994).

Mais la notion de multifonctionnalité des forêts publiques fait son chemin, l'importance de la prise en compte de la biodiversité dans leur gestion sera bientôt reconnue et orientée par une nouvelle circulaire.

Par ailleurs, si le forestier public est officiellement chargé de poursuivre des objectifs multifonctionnels dans la forêt, il est aussi responsable, depuis une dizaine d'années, de la conservation de la nature sur l'ensemble du territoire, forestier et agricole. Les forestiers publics prennent donc part à la conservation de la nature, tant en milieu ouvert qu'en forêt, par le mandat qui leur est échu de créer des réserves naturelles.

Comme ils considèrent à juste titre que le milieu forestier est moins intensifié que le milieu agricole, ils ont tendance à se tourner en priorité vers la conservation de la nature en milieu ouvert, où une intervention semble plus urgente. Ce point de vue est toutefois probablement accentué par leur formation de producteur sylvicole, qui les rend réticents à créer des espaces " nature " plutôt que de produire : ils reconnaissent ne pas aimer le " vide ", l'absence de plantation.

En cela, ils rejoignent assez bien les agriculteurs qui considèrent qu'un champ doit être " propre ", c'est-à-dire sans " mauvaises " herbes. Ce souci est celui du travail bien fait, de sa visibilité sociale, sans que les objectifs de l'intervention ne soient mis en cause.

Le travail soigneux de chacun devrait pouvoir être reconnu par la société à travers d'autres critères : la présence de fleurs sauvages dans la campagne, de clairières accueillantes en forêt, d'oiseaux un peu partout...

D'autres acteurs, comme les naturalistes, estiment que même si la forêt est exploitée de manière moins intensive que le milieu agricole, le volet de production a pris et prend trop de place en forêt.

La responsabilité d'un territoire très varié, agricole et forestier, et d'objectifs aussi différents que production et conservation de la nature gérée par une même personne, ici le chef de cantonnement, le responsable public, est un défi ambitieux. Comment rester neutre dans des décisions dans lesquelles le forestier est juge et partie ? Sera-t-il aussi compréhensif devant les besoins de producteur de l'agriculteur que devant ses propres objectifs face à la commune propriétaire ? Toutefois cette responsabilité transversale peut être l'occasion de créer des contacts entre acteurs d'intérêts différents et permettre des remises en questions constructives.

Quant au propriétaire privé, il voit d'abord sa forêt comme un patrimoine familial. Il se sent responsable d'une forêt qui a besoin de lui pour se développer pleinement et pour répondre aux besoins de la société. A ses yeux (et ceci est vrai pour une toute grande majorité des propriétaires et ne dépend donc pas des techniques utilisées) son intervention respecte l'environnement (air, eau, sol), la nature (flore et faune sauvages) et sa forêt participe à la beauté des paysages. Il est dès lors fort probable que les notions de respect de l'environnement et de nature soient variables d'une personne à l'autre et d'un groupe d'acteurs à l'autre.

Les propriétaires forestiers ont souvent une relation personnelle avec leur forêt, ils y passent beaucoup de temps.

Au-delà de ces traits communs à presque tous les propriétaires, on peut distinguer plusieurs tendances en fonction des sensibilités personnelles. Certains sont respectueux de la nature, la voient comme un coin de nature sauvage : soit leur objectif principal est la conservation de la nature, soit leur objectif de production est lié à des pratiques respectueuses de la nature.

Un deuxième groupe de propriétaires privés est chasseur ou pêcheur. Les uns de manière " très nature ", la gestion cynégétique s'appuyant sur des techniques favorables à l'ensemble de la faune et de la flore sauvages. Les autres " intensifs ", mettant tout au service de la densité de gibier, pratiques extensives et intensives, et dès lors moins favorables ou vraiment défavorables à la nature.

Un troisième groupe est celui des producteurs intensifs, dont le but est de produire du bois. Ils mettent beaucoup de techniques en jeu pour augmenter la production, y compris des techniques intensives.

Le dernier groupe est celui des propriétaires préoccupés du revenu que leur rapporte leur forêt. Les aspects techniques ou la forêt en elle-même les intéressent peu, seul le revenu est pris en compte comme un objectif à atteindre.



On voit donc la grande diversité des relations existant entre les propriétaires forestiers et leur forêt, et partant la grande diversité dans les potentialités de collaboration avec d'autres acteurs de l'espace rural.

Souvent, la relation émotionnelle que le propriétaire a avec sa forêt ne lui permet pas de comprendre les critiques qui lui sont adressées : il peut se sentir " dépossédé " de sa forêt par l'implication d'autrui, en particulier s'il ne se sent pas respecté dans son statut et dans ses connaissances. Mais une fois cette reconnaissance établie, la curiosité et l'amour du forestier pour sa forêt peuvent être des moteurs importants pour le pousser vers le dialogue, et pourquoi pas vers une remise en question.

### **La chasse en forêt**

La chasse est certainement l'un des enjeux actuels les plus importants pour la forêt. Elle constitue à la fois une pression conséquente sur la production sylvicole, un considérable brassage d'argent et l'occasion de rechercher des collaborations avec la conservation de la nature.

La chasse au grand gibier, en forêt, draine d'importantes sommes d'argent. Les " chasses ", au sens territorial du terme, sont des entités subdivisant l'espace dans lequel est pratiqué la chasse. Ces entités territoriales sont soit utilisées par le propriétaire lui-même, s'il est chasseur, soit louées à un chasseur.

Le système habituellement utilisé par les propriétaires publics, souvent les communes, est l'adjudication : la chasse est louée au plus offrant. Le chasseur locataire devient gestionnaire de la chasse et prend les décisions relatives à la chasse dans le territoire, sur base d'un cahier des charges.

Le territoire de la chasse est également consacré à d'autres objectifs (production, conservation de la nature, tourisme, etc.) qui s'y superposent, et des " couches " de gestion agissent sur un même territoire. Ces " couches " peuvent avoir à certains moments des besoins différents, voire contradictoires, ce qui engendre des désaccords, ou même des conflits entre les acteurs d'un même espace.

Le système d'adjudication est cohérent par rapport au besoin du propriétaire d'obtenir un revenu optimal de son territoire, et permet d'éviter la tendance au copinage dans l'attribution des chasses. Il présente cependant le défaut de faire monter les prix au-delà des seuils raisonnables, avec des conséquences négatives.

En effet, les prix prohibitifs pratiqués rendent la location d'une chasse extrêmement élitiste. Les chasses sont louées par des associations de chasseurs, par des sociétés – dans un but de marketing – ou encore par des sociétés commerciales qui les sous-louent à des chasseurs.

Ce fonctionnement des locations induit que les chasseurs, qui paient très cher le droit de chasser, trouvent légitime d'attendre une grande quantité de gibier sur le territoire : ils veulent tirer, et facilement. D'autant plus qu'il s'agit souvent de personnes venant de loin, qui n'ont pas d'implication personnelle dans la gestion du territoire, et qui ne viennent que quelques week-ends par an. Ils veulent profiter de leur location sur le peu de temps qu'ils passent sur le terrain.

La gestion cynégétique en forêt tend donc principalement à augmenter la quantité de gibier, à travers diverses interventions, de type foresterie ou de nourrissage. La densité de cervidés (chevreuils, cerfs, daims) s'est fortement accrue au cours des deux derniers siècles au point qu'elle atteint aujourd'hui des densités bien supérieures aux forêts naturelles. Cette grande densité de gibier découle aussi probablement de la disparition des grands prédateurs et de l'amélioration des conditions climatiques durant la mauvaise saison, en plus de la gestion cynégétique.

Remarquons cependant que l'enquête quantitative a montré à ce sujet des résultats plus modérés que ce que nous attendions : près de 40% des propriétaires estiment que les dégâts sont " courants ", et la même proportion qu'ils sont " faibles ", seuls 15% d'entre eux estimant que les

dégâts sont très importants. Ces résultats sont pratiquement identiques que le répondant soit lui-même chasseur ou non.

Malgré tout, si une charge modérée de gibier permet d'augmenter l'hétérogénéité des paysages forestiers, et par là la biodiversité, un excès de gibier conduit à une simplification à outrance de la structure forestière et de la diversité biologique. Il empêche la régénération d'aboutir, empêche les arbustes de se développer, provoque des dégâts aux plantations et chez les agriculteurs voisins. L'absence de sous-étage forestier conduit à la réduction des populations de petits rongeurs et d'oiseaux nicheurs.

Enfin, l'investissement important que représentent gestion et nourrissage pousse les chasseurs à clôturer des zones pour y maintenir le gibier, afin que les animaux qu'ils ont nourris n'aillent pas gonfler les hardes du voisin. Ces clôtures posent bien sûr des problèmes de mobilité à l'ensemble de la faune sauvage.

La présence de grands herbivores en forêt, parfois en densité excessive, pose des problèmes tant sylvicoles qu'agricoles.

En effet, le cerf, par exemple, que l'on croit à priori inféodé aux forêts, a également besoin de milieux ouverts pour se nourrir. La structure actuelle des forêts wallonnes, plutôt fermée, ne lui permet pas d'y trouver ce dont il a besoin, et il s'aventure donc souvent dans les prairies proches des bois.

Cette habitude pose des problèmes au cerf, comme le dérangement, et ne convient bien sûr pas non plus à l'agriculteur, dont le premier objectif n'est pas de produire de l'herbe pour le gibier !

Par ailleurs, la difficulté pour les cerfs de trouver des espaces herbeux augmente l'occurrence des dégâts qu'ils causent sur les ligneux, et c'est d'autant plus préjudiciable aux propriétaires que la majorité des ligneux présents en forêt est destinée à la production de bois. Or l'alimentation des autres grands ongulés sauvages (à l'exception du sanglier) comprend une part plus ou moins importante de ligneux.

Afin d'améliorer l'attractivité de la forêt, pour que les animaux y trouvent davantage de nourriture et aient moins tendance à en sortir, on peut envisager des mesures sylvicoles et des mesures spécifiquement cynégétiques.

Les mesures sylvicoles envisageables cherchent à diversifier les habitats, en favorisant les zones ouvertes, en permettant l'installation d'essences arbustives qui ne soient pas directement destinées à la production ligneuse. Il est imaginable de favoriser les milieux ouverts en forêt dans les fonds de vallées et les zones tourbeuses, à l'occasion de lisières mieux structurées, dans des zones où la rentabilité d'une production ligneuse est de toutes façons incertaine.

Ces mesures pourraient cependant ne pas suffire à empêcher le cerf de pâturer les prairies des agriculteurs. En effet, les graminées qui y sont semées sont beaucoup plus appétentes et nourrissantes que les graminées sauvages que l'on trouve en forêt. Des aménagements plus intensifs (de type prairie ou même culture) sont parfois réalisés, mais ne sont que rarement justifiables. Ils ne résolvent pas le problème d'équilibre existant entre la densité de gibier et les espaces qui sont disponibles pour eux en forêt, et importent dans le milieu forestier, relativement préservé, des pratiques intensives dommageables pour l'environnement et la nature.

Au contraire, des gagnages extensifs, uniquement fauchés, sans intrants, ou les lignes de chasses, régulièrement fauchées pour permettre une bonne visibilité aux chasseurs, sont des milieux très favorables à la flore et la faune sauvages : les interventions des chasseurs peuvent donc être positives pour la nature forestière.

Par ailleurs, il semble que la rentabilité de la chasse, malgré le coût élevé de la location, ne soit pas toujours au rendez-vous. Une commune wallonne, Elsenborn, propriétaire d'importants territoires forestiers dans lesquels étaient pratiquées en parallèle sylviculture et chasse, a fait réaliser une étude quantifiant les pertes financières liées aux dégâts de gibier sur les arbres à vocation commerciale. Les résultats sont sans équivoque : la location de la chasse ne compense pas les dégâts dus aux trop fortes concentrations de gibier sur le territoire. La commune en a tiré les

conséquences, et a modifié son système d'attribution de la chasse en augmentant les contraintes relatives au maintien de densités de gibier raisonnables pour le reste de l'écosystème.

## **La conservation de la nature**

Comme nous l'avons vu, la présence de l'homme a modifié le milieu naturel depuis des temps immémoriaux, en simplifiant beaucoup la structure de l'espace, et, partant, la diversité de habitats et des espèces. Cette évolution s'est accélérée au cours du dernier siècle, provoquant la disparition d'un nombre toujours croissant d'espèces.

Face à ce constat, la conservation de la nature essaie de redonner une place à la flore et la faune sauvages. Plusieurs méthodes sont adoptées : la recréation de milieux autonomes en remettant en place les processus naturels (comme les rivières autonomes), telle que pratiquée aux Pays-Bas, demande de grands espaces. En Amérique du Nord, la tendance est de laisser la nature évoluer spontanément vers des forêts. Chez nous, la conservation de la nature tente de recréer une plus grande diversité d'habitats (et donc une potentialité à accueillir un plus grand nombre d'espèces) en utilisant ou modifiant l'intervention humaine : diversification des milieux forestiers (clairières, mares, diversité des âges et des essences, maintien de bois mort et d'arbres sur-âgés,...) et création de " corridors " (bois, cordons arbustifs, mares, bords de routes sauvages, bandes fleuries le long des champs, etc.) en espaces ouverts.

Cette modification de l'espace doit avoir lieu dans des lieux privilégiés, les réserves naturelles, où la protection est maximale, mais doit aussi et surtout " sortir des réserves " selon l'expression consacrée, c'est à dire toucher des lieux où un autre objectif est également assigné à l'espace (production agricole ou forestière en particulier).

Les conservateurs de la nature vont donc, qu'ils le souhaitent ou non, à la rencontre d'autres acteurs, en particulier agriculteurs et forestiers – privés ou publics, et ceci en dehors de toute notion de propriété : ils se sentent engagés dans la gestion de l'espace par une autre légitimité que celle du statut officiel, celle de poursuivre un objectif d'intérêt général et une cause urgente. Le plus souvent, ils investissent leur temps libre dans cette cause et n'en attendent pas de revenu, ce qui crée une différence importante avec agriculteurs et forestiers.

Les objectifs des naturalistes sont souvent perçus comme contraignants par les propriétaires ou les exploitants qui poursuivent un objectif de production et de rentabilité. Comme nous l'avons vu dans les pages qui précèdent, il est cependant possible, même pour des producteurs, d'adopter des techniques compatibles avec davantage de respect du milieu sauvage. Certaines techniques permettent de maintenir la production par des voies extensives ; d'autres sont soutenues financièrement par la collectivité pour compenser le manque à gagner.

Il reste cependant un enjeu important pour que ces moyens soient appliqués à plus grande échelle : l'instauration d'un dialogue respectueux et durable entre les acteurs. Ce dialogue n'est cependant pas une utopie : il s'installe dans les cas où des contacts sont instaurés, notamment dans le cas de la gestion de réserve naturelle par le pâturage d'abord, et avec l'aide d'agriculteurs ensuite. En effet, le principe même de mettre des animaux sur les terres que l'on possède est une démarche que les agriculteurs comprennent facilement, et qu'ils estiment. De plus, à se trouver éleveur à côté d'un éleveur, des liens de voisinage et d'entraide se nouent...

## **Conclusion**

La gestion de l'espace agricole et forestier doit rencontrer des objectifs multiples (économiques, écologiques, sociaux) et nécessite la recherche d'un consensus entre acteurs aux aspirations légitimes mais qui ne sont pas compatibles a priori. Un travail important de médiation, ou au moins de sensibilisation des acteurs de terrain, est donc important pour permettre d'appréhender les spécificités de chacun et mieux comprendre les actes posés.

En guise de conclusion, on peut considérer la recréation de lisières structurées et d'écotones en général, tant en milieu ouvert que fermé, comme un objectif symbolique et concret à poursuivre. Elles sont un lieu de rencontre entre tous ces acteurs, et contribuent de manière substantielle à la recomposition de la continuité des espaces, des paysages, de la nature.

Ces rencontres d'acteurs, informations et médiations deviennent des enjeux cruciaux dans le cadre de Natura 2000. Ils semblent jusqu'ici n'avoir pas encore été suffisamment pris en compte par les autorités régionales wallonnes.

## BIBLIOGRAPHIE

ANONYME, 2003. *L'UE réforme en profondeur sa politique agricole dans la perspective d'une agriculture durable en Europe*.

ANONYME, 2002. *Installation et entretien des gagnages herbeux en forêt*. Convention entre la Région wallonne et l'asbl Fourrages-Mieux relative à l'apport d'un appui technique à la division de la nature et des forêts en matière de création et d'entretien de gagnages herbacés.

ANONYME, 1999. *Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne 1999*. Rapport final. Ministère de la Région wallonne, Conseil supérieur wallon de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de l'alimentation, Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux.

ANONYME, 1997. Le pâturage des grands herbivores, un outil pour la gestion de la biodiversité des réserves naturelles en Région Wallonne. *Les Cahiers des Réserves Naturelles* n°10, juin 1997.

ANONYME, 1985. *Le grand livre de la Forêt Wallonne*. Ed Pierre Mardaga. MRW.

BECHMANN, R., 1984. *Des arbres et des hommes – la forêt au Moyen-Age*. Flammarion.

BENGTSSON J., NILSSON S.G., FRANC A., MENOZZI P., 2000. Biodiversity, disturbances, ecosystem function and management of European forests. In *Forest Ecology and management*.

BÉRANGER C., 1998. L'extensification, quel avenir?. *Les dossiers de l'environnement de l'INRA* n°16. L'extensification.

BERTRAND J., 2001. *Agriculture et biodiversité, un partenariat à valoriser*. Educagri éditions, La Bergerie nationale Rambouillet, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

BILLEN C., GAIARDO L., GODART M.-F., 1992. *Etude historique de la forêt d'Anlier*. Geveru.

BLAIS, 1939. *La campagne*. Coll. Les travaux et les jours, Presses Universitaires de France.

BLANDIN P., 1994. Les forêts : développement ou conservation durable ? *Courrier de l'Environnement de l'INRA* n°25.

BLONDEL J., 1995. Biogéographie. Approche écologique et évolutive. *Collection Ecologie* n°27. Ed. Masson.

BOUSSON E., 2003. La gestion forestière intégrée. *Forêt wallonne* n°62.

BRANQUART E., FRANKLIN A., DU BUS DE WARNAFFE G., CLAESSENS H., à paraître. La biodiversité forestière dans tous ses états. *Forêt wallonne*.

BRANQUART E., DU BUS DE WARNAFFE G., DELAHAYE L., BOURLAND N., à paraître. Les arbres qui révèlent la forêt : influence de la composition des forêts sur la biodiversité. *Forêt wallonne*.

BRANQUART E., DEBRUYNE C., DELESCAILLE L.-M., 2003. Biodiversity in Wallonia. In *Biodiversity in Belgium*, Royal Belgian Institute of Natural Sciences, Eds M. Peeters et al.

BRANQUART E. ET AL., 2000. *Quelle biodiversité pour nos lisières forestières ?* 10ème Université de la Nature (RNOB).

CARBIENER D., 1996. Pour une gestion écologique des forêts européennes. *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°29, décembre 1996.

CPDT THÈME 4 – *Gestion territoriale de l'environnement*. Rapport final de la subvention 2003-2004, 2004.

ULB Guide, Ulg-FUSAGx, LEPUR.

DAHMEN R., 2003. Aménagement de la population du chevreuil et biodiversité dans la région d'Elsenborn. *Forêt wallonne*, n°63.

DAHMEN R., 1998. Biodiversité dans un cantonnement de résineux de Haute-Ardenne. Bilan de 10 années de gestion. *Santé et biodiversité en forêt wallonne*, Travaux n°20, actes des colloques Namur 7 novembre 1997 et Gembloux 27 et 28 novembre 1997.

DAHMEN R., s.d. Régulation des ongulés et conservation de la nature. *Réserves naturelles*.

DAUMAS M., 1964. *Histoire générale des techniques*. Quadrige, Presses Universitaires de France.

DELACHE, 2002. Multifonctionnalité de l'agriculture : cadre d'analyse et articulation avec les instruments d'intégration agriculture-environnement. *Conférence paneuropéenne à haut niveau sur l'agriculture et la biodiversité – vers une intégration de la diversité biologique et paysagère pour une agriculture durable*. 5-7 juin 2002.

- DESTAIN M.-F., 2002. *De la moissonneuse des Trévires à l'agriculture de précision*. Leçon inaugurale, Séance d'ouverture de l'année académique 2002-2003, Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux.
- DE TURCKHEIM B., s.d. *La sylviculture Pro Silva*.
- DEVILLEZ F. ET DELHAISE C., 1991. Histoire de la forêt wallonne face à l'agriculture, des origines à nos jours. *Forêt wallonne* n°13.
- DIDOLOT F., 2003. Qui sont les propriétaires forestiers ? *Silva Belgica* n°5.
- FEREMANS N., 2004. *Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie*. Etudes et Documents CPDT 5. Ministère de la Région wallonne.
- FELTZ C. ET INCOURT A.-F., 1995. *Itinéraire de la sidérurgie du XVIe au XXe siècle en Sud-Ardenne et Gaume*. Hommes et Paysages, Société Royale Belge de Géographie, Coédition Fondation Universitaire Luxembourgeoise.
- GOFFART P., 1998. Gestion des milieux, entomofaune et réflexions sur la conservation de la nature. *Parcs et réserves*, 53/3 (1998) 12-17.
- HAMBLER C. ET SPEIGHT R., s.d. Biodiversity Conservation in Britain : science replacing tradition. *British Wildlife* 6(3) : 137-148 ou <http://www.eco-action.org/dt/hambler.html>
- JEANMART P. et Doucet J.-L., 1998. *Vers une meilleure gestion des lisières forestières*. Fiche technique n°10, Ministère de la Région wallonne, DGRNE, DNF.
- LECOMTE H., FLORKIN P., MORIMONT J.-P., TJIRION M., 2003. *La forêt wallonne, état de la ressource à la fin du 20eme siècle*. Division de la Nature et des Forêts, DGRNE, MRW, Jambes.
- LECOMTE J., 2001. Conservation de la nature, des concepts à l'action. *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°43.
- LECOMTE J., 1999. Réflexions sur la naturalité. *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°37.
- LECOMTE J., s.d. Nouveau regard sur la gestion des espaces naturels protégés. *Courrier de l'Environnement de l'INRA* n°25.
- LECOMTE T., NICAISE L., LE NEVEU C., VALOT E., 1995. *Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles*. Réserves naturelles de France, L'Atelier technique des espaces naturels, Ministère de l'Environnement – France.
- LEDENT A. ET BURNY P., 2002. *La politique agricole commune, des origines au troisième millénaire*. Les presses agronomiques de Gembloux.
- MAZOYER M. ET ROUDART L., 1997. *Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine*. Ed. Seuil, coll. Points Histoire.
- NEURAY C., QUINIF Y. ET VAN MOL J.-J., 1987. *Itinéraire de la Caestienne*. Collection Hommes et Paysages, Société Royale Belge de Géographie, Coédition D.I.R.E.
- NOIRET O., 2003. Natura 2000, ce qu'en pensent les propriétaires forestiers. *Silva Belgica* n°1/2003.
- NOIRFALISE A., 1995. Les origines et la diffusion de l'agriculture néolithique en Europe. *Bulletin des Recherches Agronomiques de Gembloux* [1995] 30 (4), 373-396.
- NOIRFALISE A., 1984. La forêt et sa diversité historique. In *Forêts et stations forestières en Belgique*. Presses agronomiques de Gembloux.
- PIRSON X., MONTIGNIES E., HENNEBERT P., 2002. *Convention relative au développement de conditions favorable à une gestion durable du petit gibier au sein d'une unité de gestion cynégétique*. Rapport final.
- PRO SILVA, 1996. *Principes de gestion forestière*.
- SCHNITZLER-LENOBLE A., 2002. *Ecologie des forêts naturelles d'Europe. Biodiversité, sylvigénèse, valeur patrimoniale des forêts primaires*. Lavoisier.
- SNOECK B. ET BAAR F., 2001. Aménager les lisières forestières. *Forêt wallonne* n°53.
- SOCIÉTÉ ROYALE FORESTIÈRE DE BELGIQUE, 2000. *Une histoire dans le siècle (1893-2000)*.
- SOCIÉTÉ ROYALE FORESTIÈRE DE BELGIQUE, 1999. *Forêt et forestiers en Belgique*.
- SUTHERLAND W.-J., 2002. Openness in management. *Nature*, vol 418, 22 august 2002.
- SVENNING J.-C., 2002. A review of naturel vegetation openness in north-western Europe. *Biological conservation* 104 (2002) 133-148.
- TALLIER P.-A., 1996-1997. *Forêts et propriétaires forestiers en Belgique, 1814-1914. Histoire de l'évolution de la superficie forestière, des peuplements, des techniques sylvicoles et des débouchés offerts aux produits ligneux*. Dissertation présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en Philosophie et Lettres. ULB.
- VALLOURI D., 2003. *Livre blanc sur la protection des forêts naturelles de France*. Ed. Tec et Doc, Paris.
- VAN DER BEN D., 1997. *La forêt de Soignes – passé, présent, avenir*. Ed Racine, Bruxelles.
- VERA F.W.M., 2000. *Grazing ecology and forest history*. CABI Publishing. Réimpression 2002.